

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2017 - 20 h 30**

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN – Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**ABSENT EXCUSE** : Nathalie BURFIN

**DATE DE CONVOCATION** : 21 octobre 2017

**Noël CATHELIN est élu secrétaire de séance.**

## **I – VALIDATION COMPTE RENDU**

Les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Septembre 2017.

## **II – FINANCES COMMUNALES**

### **2-1 Analyse des situations budgétaires**

Les conseillers municipaux, après échanges sur des points des budgets, valident, à l'unanimité, la situation budgétaire intermédiaire des différents budgets de la commune dont ils avaient eu communication le 29 septembre pour examen et réflexion.

L'évolution des budgets est conforme aux prévisions.

### **2-2 Indemnités dues au Trésorier :**

Le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur le Comptable du Trésor l'indemnité de conseils d'un montant de 436.41€ pour l'année 2017.

## **III – AFFAIRES SCOLAIRES**

Après une phase d'échanges avec le service des Routes du Département et des riverains, les emplacements des abribus ont été définis. Le traitement des aspects techniques d'implantation est en cours..

## **IV – RESSOURCES HUMAINES- PERSONNEL**

M. le Maire rappelle :

- qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été mis en place pour la fonction publique territoriale (RIFSEEP)
- que lors de la séance du 7 juillet dernier, il avait présenté le projet, avec ses différents critères et modalités d'application. Projet soumis pour avis du Comité Technique.

Le Comité Technique ayant validé ce projet, le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'instaurer le RIFSEEP
- de mettre en œuvre l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertises à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## **V – URBANISME**

M. le Maire communique aux conseillers municipaux le compte rendu de la réunion de travail du 28 septembre.

M. le Maire et les membres élus du groupe de travail informent l'assemblée des points principaux abordés lors de la réunion du 26/10 consacrée à la suite du plan de zonage et à la formalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD sera présenté aux Conseillers, pour débat, lors de la prochaine séance du CM.

**Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.**

## **V – VOIRIE RESEAUX**

### **5-1 Travaux réalisés - à réaliser**

Des travaux de curage, curatifs et préventifs, de certaines canalisations d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés (curage – passage caméra pour auscultation des conduites,...)

Des devis pour des travaux de gestion des eaux de ruissellement, sur le quartier en pente de la Guillotière, lors d'épisodes pluvieux importants, ont été demandés.

### **5-2 Signalétique**

La maquette des panneaux indicateurs sera proposée, pour avis, aux commerçants concernés.

### **5-3 Eau potable – Assainissement**

Le conseil municipal approuve :

- le nouveau règlement de service de l'eau potable
- le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif.

Ces règlements seront transmis aux usagers, après visa des services préfectoraux.

### **5-4 Demande de subventions**

- pour les travaux sur les stations d'épuration : ne seront étudiées, par le Département, que sur le programme 2018.

- l'Agence de l'Eau informe qu'à partir de 2018, les demandes d'aide pour la réalisation des travaux d'assainissement non collectif ne seront plus subventionnées.

## **VI – BATIMENTS COMMUNAUX**

### **6-1 Appartement Mairie**

Le logement T4 de 80 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie sera disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

### **6-2 Lot communal de 1100 m<sup>2</sup> La Taline**

Un compromis de vente est en cours.

### **6-3 Equipements pour la salle polyvalente**

L'armoire frigo sera remplacée pour un coût de 2.148,00 € TTC.

## **VII – CCPA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la modification des statuts de la CCPA, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- approuve le rapport définitif de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et le montant de l'attribution de compensation fixé par ce rapport
- accepte l'adhésion de la CCPA au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)

## **VIII – SIVOM**

Une réunion publique d'informations sur l'avancée des travaux du collège et les mesures de fermeture du Pont de Briord aura lieu le 13 DECEMBRE à 18 h à la salle des Fêtes de BRIORD.

## **IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **9-1 Chasse**

M. le Maire donne lecture des conclusions de l'audience au Tribunal Administratif de Lyon du 3 octobre 2017.

A savoir, les deux requêtes (du 17/10/2014 et du 27/03/2015) de M. Jean TRICHON et de la société de chasse L'Echo de Roche Corbière, demandant l'annulation de délibérations du conseil municipal, ont été rejetées.

Les demandeurs sont condamnés à verser solidairement, une somme totale de 1200,00 € à la commune de Lhuis et une somme totale de 1200,00 € à la société de chasse La Lhuisarde Saint-Hubert, en compensation des frais de procédure.

## **X – DIVERS**

### **10-1 Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie se déroulera comme les années précédentes.

## **10-2 Festivités de fin d'année**

Le repas des séniors aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre selon les modalités des années précédentes

Les colis de fin d'année seront distribués aux séniors concernés les 16 et 17 décembre prochains.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

---

## **Informations générales**

### **Fermeture de la Mairie**

**du 23 décembre 2017 au 02 janvier 2018**

**Les inscriptions sur la liste électorale de Lhuis sont ouvertes jusqu'au 30 décembre 2017.**

**Une permanence sera assurée le samedi 30 décembre de 9h30 à 11h30.**

### **Initiations à l'informatique**

Un accord entre la CCPA et le Centre Social d'Ambérieu permet de mettre en place des initiations à l'informatique.

La commune de Serrières a été retenue pour accueillir une des 5 sessions.

Les sessions débiteront dès qu'il y aura au moins 4 inscrits, elles auront 10 participants maximum.

3 séances constituent une session.

Elles auront lieu les mercredi matin dans la salle du conseil à Serrières-de-Briord

Une participation de 13€ sera demandée aux participants.

Inscriptions et informations : contacter le Centre Social Le Lavoir au 04.74.38.65.71

---

**[www.myplainelain.fr](http://www.myplainelain.fr) : nouvel outil de communication !**

Ce nouvel outil constitue un levier de développement économique pour le territoire.

Il est le résultat d'un partenariat entre **le Club des Entreprises du PIPA** (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain) et **la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**.

Cet outil pratique et participatif permet d'accéder à différents services, comme diffuser des événements, de l'actualité ou des bons plans, publier ou répondre à une offre d'emploi, diffuser son CV, référencer son organisation dans un annuaire, échanger sur un forum, entrer en contact avec une organisation ou un membre, être informé en temps réel de l'actualité économique du territoire etc...

L'accès à la plateforme est 100 % gratuit.

### **Concours photos**

Le Département de l'Ain a mis en place depuis le 15 octobre 2017 un concours de photographies nommé : **MONUMENTAL !** à destination des jeunes du département entre 11 et 15 ans.

Ce concours a pour objectif de valoriser le patrimoine départemental auprès des jeunes et leur permettre d'en exprimer leur vision personnelle et insolite.

Les jeunes souhaitant participer à ce concours doivent s'inscrire individuellement sur la plateforme dédiée du site web [patrimoine.ain.fr](http://patrimoine.ain.fr)

---

## **Brigade de gendarmerie départementale de BELLEY**

### **Lutte contre les cambriolages**

Comme chaque année avec le changement d'heure, il est constaté une recrudescence des cambriolages.

**Des mesures simples à mettre en œuvre permettent de diminuer ce risque.**

Vers 17h, l'obscurité est déjà là. Certaines dispositions permettraient de limiter le cambriolage. A titre d'exemple, un domicile non-éclairé implique une absence de ses occupants. Or, à 17h, nombreuses sont les personnes qui sont encore au travail.

La gendarmerie invite donc la population à laisser penser que leur habitation est occupée en installant programmeurs et autres minuteurs sur les lampes ou/et sur la télévision qui permettent de mettre en marche ces appareils.

Les conseils classiques de lutte contre les atteintes aux biens restent bien évidemment d'actualité :

- ne pas cacher ses clés dans un pot de fleur ou sous le paillason,
- verrouiller toutes ses ouvertures, ne pas laisser les fenêtres en oscillo-battant,
- ne pas laisser argent et bijoux en accès facile, notamment dans les chambres.
- ne pas laisser les clés sur le contact de la voiture parkée dans le garage,
- installer des moyens de protection passive (vidéos, alarmes)

et surtout il faut bien **fermer l'ensemble de l'habitation même pour quelques minutes d'absences (absence pour acheter le pain en ville etc...)**

## **Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 17**

### **COMMENT RÉAGIR SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME**

Ne touchez à rien, essayez de conserver les traces et les indices,

Composer le 17 Déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police

Communiquer les références et/ou photographies des objets dérobés Faites une déclaration de vol à votre assurance dans les 2 jours En cas de vol de chèques ou de cartes bancaires, faites le plus rapidement possible opposition auprès de votre banque Préservez les traces et les indices, ne rajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction, (gobelets, cigarettes, pas, empreintes...),

Ne manipulez pas les objets que les cambrioleurs peuvent avoir abandonnés  
ou touchés

**NUMEROS UTILES : chèque volé : 08 92 68 32 08 --Carte bancaire dérobée : 08 92 70 57 05**

## **Brigade Territoriale de Contact (BTC) de LHUIS**

Accueil au public : mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 ou sur rendez-vous

Pour tout contact ou signalement veuillez appeler : - 04.74.39.80.01

- 06.27.96.62.79